

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 041 830	26,92	111,41	2 291 000	616 737	33,85%	775 504
Taxe foncière non bâties (TFNB)	53 147	47,46	147,66	66 500	31 561	59,67%	39 681
Taxe d'habitation (TH)	135 564	4,53	48,88	145 189	6 577	5,69%	8 261
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					654 875		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		823 446

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
	8	9	10		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		33,85		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	823 446	= 1,257409	59,67		
Taxe d'habitation (TH)	654 875		5,70		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			80 150	0	8 182	- 252 817	- 164 485

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
823 446		- 164 485		658 961

À GRENOBLE

Le 10 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
 PHILIPPE LERAY
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le 30/03/2023

Pour la Commune

